



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090167

N/REF : 1/06/2026 16H37 C:022665 I:02629
V/REF : G26428
V/Email reçu le Lundi 01/06/2026 à 16H37

ALLIADE HABITAT
Territoire Est
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-155
IMMEUBLE : ECOIN SOUS LA COMBE
13/15/17/19/21, Ch.PAUL ELUARD
3/5/7/9, AVENUE VOLTAIRE
69120 VAULX EN VELIN

Dardilly, le 15 Septembre 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 19 ET 21 RUE PAUL ELUARD - PC ECLAIRAGE EXTERIEUR COTE PARKING
CONTACTER MR BENAYECHE TEL 0626653243

MOTIF : INTERVENIR SUITE AU TRAVAUX EFFECTUES SUR ECLAIRAGE EN TOITURE REF
12012026 1654 - LE GARDIEN SIGNALE UN NOUVEAU DYSFONCTIONNEMENT DES
PROJECTEURS INSTALLES

Donneur d'ordre : Mme M. KARDOUSSE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 15/06 A 10H30 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
RECHERCHE DE PANNE SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT DES PROJECTEURS
INSTALLES SELON LE GARDIEN
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE ET MISE EN MARCHÉ FORCÉE DES ECLAIRAGES
EXTERIEURS
LOCALISATION D'UN LAMPADAIRE HORS SERVICE SUR LE PARKING ENTRE L'ALLEE
13 ET 15

NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE LES PROJECTEURS EN FACADE FONCTIONNAIENT
CORRECTEMENT
AUCUNE DISJONCTION CONSTATE LORS DE SON PASSAGE
CONTROLE DU CONTACTEUR POUR LES PROJECTEURS ET LAMPADAIRES DU PARKING
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE CELUI-CI FONCTIONNAIT CORRECTEMENT
CONTROLE DE L'HORLOGE - OK

NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT
DU LAMPADAIRE HORS SERVICE. DYSFONCTIONNEMENT QUI N'A RIEN A VOIR AVEC
LES PROJECTEURS DE FAÇADE

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 09/09/26 à 09H18 Mme M. KARDOUSSE



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6090167

SR AB Email envoyé le 03/08/26 a 09H37 Mme M. KARDOUSSE
SR AB Email envoyé le 15/07/26 a 14H45 Mme M. KARDOUSSE
SR AB Email envoyé le 02/07/26 a 12H22 Mme M. KARDOUSSE
FP AB Email envoyé le 17/06/26 a 19H23 Mme M. KARDOUSSE

SUITE A NOTRE PASSAGE DU 15/06, PREVOIR LE REMPLACEMENT D'UN LAMAPADAIRE
HORS SERVICE ENTRE L'ALLEE 13 ET 15
NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS RAPIDEMENT

INTERVENTION SANS LIEN AVEC NOS PRECEDENTS TRAVAUX CONCERNANT LES
PROJECTEURS QUI FONCTIONNAIENT CORRECTEMENT LORS DU PASSAGE DE NOTRE
TECHNICIEN

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	33,55	33,55
1,00	EL1200-H.MO Recherche de panne/contrôle	1	36,79	36,79
TOTAL H.T.				70,34
T.V.A. a 10,00%				7,03
TOTAL T.T.C.En EURO				77,37

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G26428
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Métropole Sud S031
238 avenue du Général de Gaulle
69500 BRON
Emetteur : MME Monia KARDOUSSE

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

106_1637.

Marché n°030492 -

Prestation Parties Communes				
BON DE REGULARISATION SUITE INTERVENTION, Travaux à réaliser entre le et le 14/09/2026				
Votre contact : M. ANOUAR M RABET (06 85 13 01 16)				
BON DE REGUL SUITE INTERV PROJECTEUR ENTRE LE 19 ET LE 21 RUE PAUL ELUARD				
VLX VELIN ECOIN-COMBE (ALH - 155 - 1) Résidence VALERY B rue Paul Eluard 69120 VAULX EN VELIN				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1200 - ELF. MAIN D'OEUVRE	36,79	1,00 U	36,79	10,00%
Coût main d'oeuvre électricité pour travaux hors bordereau Le poste comprend - l'indication du coût horaire d'ouvrier spécialisé pour tout travail à réaliser et non indiqué au présent bordereau - Ce cout indiquera le coût horaire au prix réel et au temps passé et incluras l'ensemble des charges afférentes				
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	33,55	1,00 U	33,55	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				
Virement CE	Total HT		70,34 €	
30 jours réception fact. (*)	Total TVA		10,00%	7,04 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.	Total TTC		77,37 €	

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G26428
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR